

RÉCAPITULATIF DES DIPLÔMES

	BAFA – QUALIFICATION VOILE (QV)	PATRON D'EMBARCATION (PE)	CHEF DE QUART (CQ)	CHEF DE FLOTTILLE (CF)
ACTIVITÉ VOILE LÉGÈRE En zone délimitée. Moins de 2 milles d'un abri. Correspondant à terre obligatoire. Force de vent jusqu'à 4 Beaufort. Visa technique obligatoire.	Peut encadrer une flottille de : - 10 dériveurs légers maximum, - 6 bateaux collectifs maximum.	Pas d'activité possible.	Peut encadrer une flottille de : - 10 dériveurs légers maximum - 6 bateaux collectifs maximum	Peut encadrer une flottille de : - 10 dériveurs légers maximum. - 6 bateaux collectifs maximum.
ACTIVITÉ RANDONNÉE NAUTIQUE Hors zone délimitée. Moins de 2 milles d'un abri. Correspondant à terre obligatoire. Force de vent jusqu'à 5 Beaufort. Visa technique obligatoire.	Pas d'activité possible	Un titulaire majeur peut diriger un bateau en autonomie. Le correspondant à terre est nécessairement un chef de flottille.	Peut encadrer une flotte de quatre bateaux maximum, collectifs ou petits habitables.	Peut encadrer une flotte de quatre bateaux maximum, collectifs ou petits habitables.
ACTIVITÉ CROISIÈRE OU RANDONNÉE NAUTIQUE Moins de 6 milles d'un abri. Correspondant à terre obligatoire. Force de vent jusqu'à 5 Beaufort. Visa technique obligatoire.	Pas d'activité possible	Peut diriger un bateau sous la responsabilité du chef de flottille.	Peut encadrer un bateau en autonomie (sans chef de flottille)	Peut encadrer une flotte de quatre bateaux maximum, avec au moins un patron d'embarcation ou un chef de quart par bateau.
AGE MINIMUM REQUIS	18 ans	16 ans	18 ans	19 ans
COMPÉTENCES DEMANDÉES	Être complètement autonome en dériveur et bateau collectif jusqu'à 4 Beaufort. Animer une activité nautique en voile légère.	Posséder les connaissances techniques et le niveau pratique nécessaires à la direction d'un voilier habitable en croisière côtière.	Pré requis : titulaire du PE ou niveau équivalent. Module A : animer et organiser une activité. Module B : assurer la sécurité d'une flotte. Module C : manœuvrer une embarcation à moteur hors-bord.	Diriger une flottille de voiliers habitables. Organiser un camp marin. Former patrons d'embarcation, chefs de quart et autres navigants.
TYPE D'ÉPREUVES	Évaluation continue	QCM (15 mn) = permis mer côtier. Épreuve écrite de navigation sur carte (1 h). Épreuve pratique (> 20 mn). Oral (30 mn)	Module 1 : Écrit + oral (1 h + 30 mn). Module 2 : Écrit (45 mn). Module 3 : Pratique (> 20 mn mini).	Préparation d'un projet de navigation complet de plusieurs jours (préparé en autonomie). Soutenance de 60 à 90 mn.

SCOUTISME MARIN